

Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T4 2014^{1, 2}

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités

financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles

(montant supérieur au seuil de 10 %)

Montants dépassant le seuil de 15 %

dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

dont les actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,

qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de catégorie 2 détenus en propre

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,

qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires⁴

Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1⁴

Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres⁴

N° de ligne	2014				2013		Renvois ³	Modèle du BSIF
	T4	T3	T2	T1	T4	T3		
1	19 961	19 796	19 646	19 462	19 341	19 255	A1+A2+B	1
2	27 585	26 970	26 134	25 108	24 565	24 122	C	2
3	4 936	3 834	4 206	4 874	3 166	2 650	D	3
4	52 482	50 600	49 986	49 444	47 072	46 027		6
5	(16 709)	(16 220)	(13 867)	(14 058)	(13 280)	(13 107)	E1+E2-E3	8
6	(2 355)	(2 327)	(2 299)	(2 307)	(2 097)	(2 077)	F1-F2	9
7	(485)	(536)	(525)	(488)	(519)	(364)	G	10
8	(711)	(607)	(791)	(954)	(1 005)	(823)	H	11
9	(91)	(101)	(96)	(93)	(116)	(202)	I	12
10	(98)	(77)	(84)	(96)	(89)	(75)	J	14
11	(15)	(61)	(60)	(60)	(389)	(368)	K1-K2	15
12	(7)	-	-	-	(183)	(166)		16
13	(1 046)	(1 080)	(3 293)	(3 544)	(3 572)	(3 492)	L1+L2+L3	19
14	-	-	-	(31)	-	-		22
15	-	-	-	(10)	-	-		23
16	(21 517)	(21 009)	(21 015)	(21 641)	(21 250)	(20 674)		25
17	30 965	29 591	28 971	27 803	25 822	25 353		28
18	1 001	1 001	-	-	-	-	M+N	29
19	3 941	4 364	4 911	4 911	5 524	5 524	O1+O2+O3+O4	30/31
20	444	429	490	490	552	552	P	33
21	5 386	5 794	5 401	5 401	6 076	6 076		34/35
22	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	Q+R	36
23	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)		40
24	5 034	5 442	5 049	5 049	5 724	5 724		43
25	35 999	35 033	34 020	32 852	31 546	31 077		44
26	6 773	6 773	6 774	6 774	7 564	7 620	S	45
27	237	237	237	237	297	267	T1+T2	47
28	1 416	1 389	1 632	1 633	1 472	1 439	U	48/49
29	8 426	8 399	8 643	8 644	9 333	9 326		50
30	-	-	-	-	(19)	(9)		51
31	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	V	52
32	(170)	(170)	(170)	(170)	(189)	(179)		55
33	8 256	8 229	8 473	8 474	9 144	9 147		57
34	44 255	43 262	42 493	41 326	40 690	40 224		58
35	328 393	316 716	313 238	312 972	286 355	283 521		59
36	329 268	317 526	313 238	312 972	286 355	283 521		60a
37	330 581	318 743	313 238	312 972	286 355	283 521		60b
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		60c

¹ La situation du capital est calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Les chiffres antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

³ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 74).

⁴ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. À compter du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %.

Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T4 2014¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

	N° de ligne	2014				2013		Renvois ²	Modèle du BSIF
		T4	T3	T2	T1	T4	T3		
Ratios de fonds propres³									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	38	9,4 %	9,3 %	9,2 %	8,9 %	9,0 %	8,9 %		61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	39	10,9	11,0	10,9	10,5	11,0	11,0		62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	40	13,4	13,6	13,6	13,2	14,2	14,2		63
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISN, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)									
de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISN, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques	41	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		64
dont la réserve de conservation des fonds propres	42	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		65
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	43	9,4	9,3	9,2	8,9	9,0	8,9		68
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)									
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	44	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0		69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	45	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5		70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	46	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5		71
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)									
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	47	1 006 \$	741 \$	1 044 \$	819 \$	934 \$	1 715 \$		72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	48	3 201	3 067	3 226	3 108	3 034	2 976		73
Droits de gestion de prêts hypothécaires	49	9	17	-	-	-	-		74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	50	948	979	1 088	1 062	922	891		75
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2									
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	51	1 416	1 389	1 633	1 633	1 472	1 439		76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	52	1 983	1 895	1 866	1 868	1 621	1 590		77
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)									
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	53	5 401	5 401	5 401	5 401	6 076	6 076		82
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats)	54	-	-	128	813	567	564		83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	55	7 010	7 010	7 010	7 010	7 887	7 887		84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	56	804	784	845	858	-	5		85
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»⁴									
Actifs pondérés en fonction des risques	57	347 005 \$	333 679 \$	330 255 \$	326 853 \$	307 840 \$	301 305 \$		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	58	39 095	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321		
Fonds propres de catégorie 1	59	39 095	38 179	38 022	36 977	37 011	36 321		
Total des fonds propres	60	47 032	46 072	45 276	44 131	44 500	43 800		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	11,3 %	11,4 %	11,5 %	11,3 %	12,0 %	12,1 %		
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	62	11,3	11,4	11,5	11,3	12,0	12,1		
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	13,6	13,8	13,7	13,5	14,5	14,5		
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires									
TD Bank, N.A.⁵									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	64	12,7	12,1	12,0	s. o.	s. o.	s. o.		
Fonds propres de catégorie 1	65	12,9	12,3	12,2	11,1	11,3	11,6		
Total des fonds propres	66	13,9	13,4	13,3	12,3	12,4	12,8		
La Société d'hypothèque TD									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	67	28,0	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7		
Fonds propres de catégorie 1	68	28,0	27,8	27,0	25,8	25,5	23,7		
Total des fonds propres	69	29,6	29,4	28,5	27,3	27,2	25,4		

¹ Les montants antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 74).

³ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

⁴ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

⁵ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2014		T4		Renvois ³
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 781	\$	\$	2 781	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	43 773			43 757	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 173			101 173	
Instruments dérivés	55 363			55 352	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 745			3 474	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	56 977			56 977	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	63 008			61 141	
Valeurs mobilières prises en pension	75 031			75 031	
Prêts	481 937			481 716	
Provision pour pertes sur prêts	(3 028)			(3 028)	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>			(1 416)		U
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>			(91)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>			(1 521)		
Autres	62 982			61 214	
Participation dans TD Ameritrade			732		L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>			2 344		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>			2 493		E2
<i>Goodwill théorique</i>			14 233		E1
Goodwill			2 680		F1
Autres immobilisations incorporelles					
Actifs d'impôt différé					
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>			485		G
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>			918		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports</i>			1 123		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>			(634)		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)					
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>			7		L2
<i>Participations significatives dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>			2		R
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>			23		
Prestations des régimes de retraite à prestations définies			15		K1
Autres actifs			36 793		
TOTAL DES ACTIFS	944 742			939 588	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵					
Dépôts détenus à des fins de transaction	59 334			59 334	
Instruments dérivés	50 776			50 776	
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 198			11 198	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 250			3 250	
Dépôts	600 716			600 716	
Autres	155 452			150 298	
Passifs d'impôt différé					
Goodwill			17		E3
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>			325		F2
<i>Actifs des régimes de retraite à prestations définies</i>			-		K2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>			910		
<i>Ajustements aux autres actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>			(965)		
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur			98		J
Passif au titre des actions privilégiées					
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers</i>			21		T2
<i>Instruments exclus du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>			9		
Autres passifs			149 883		
Billets et débiteures subordonnés	7 785			7 785	
<i>Amortissement des débiteures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires</i>			-		
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>			6 773		S
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>			216		T1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>			796		
Passif	888 511			883 357	
Actions ordinaires	19 811			19 811	A1
Actions privilégiées	2 200			2 200	
<i>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis directement</i>			1 000		M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>			1 200		O2
Actions autodétenues – ordinaires	(54)			(54)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	(1)			(1)	O4
Surplus d'apport	205			205	
<i>Surplus d'apport - actions ordinaires</i>			204		B
<i>Surplus d'apport - actions privilégiées</i>			1		N
Résultats non distribués	27 585			27 585	C
Cumul des autres éléments du résultat global	4 936			4 936	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>			711		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>			4 225		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 549			1 549	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>			994		O3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés</i>			444		P
<i>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>			111		
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	944 742	\$	\$	939 588	\$

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), L'assurance financière CT, TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et TD Reinsurance (Ireland) Limited. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5,2 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,8 milliard de dollars, desquels 307 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, V) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T4 2014, à la page 72.

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III T3 2013 au T4 2014 (pages 72 et 73).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars (O1) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).